

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONCORET 56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 12 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 12 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 04 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Présents:

COIGNARD Ronan GORTAIS Edmond
AUBERT Jean-Marie LEGLOAHEC Yann
AUBERT Joëlle LURETTE Gilles
MULLER Sarah MEZZALIRA Nicolas

AUBRY Gwenaël VIMAL DU MONTEIL Philippe

GARCIA Déborah

Secrétaire de séance : Jean-Marie AUBERT

Absents excusés: Evelyne EVEILLARD - Alain COAT (pouvoir à E. Gortais) - Jean-Pierre LE BOURHIS -

Loïc SAILLARD (pouvoir à D. Garcia)

N° 01a/05/2015 – PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL LANCEMENT DE CONSULTATION

Vu les délibérations du Conseil en date des 07/10/2014 et 10/02/2015,

Après présentation par M. Le Maire du cahier des charges établi par le CAUE, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à lancer la consultation auprès de bureaux d'études.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De valider le cahier des charges présenté,
- D'autoriser le Maire à solliciter des bureaux d'études.

N° 01b/05/2015 – PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION

Vu les délibérations du Conseil en date des 07/10/2014 et 10/02/2015.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à faire toutes les démarches pour le dépôt des dossiers de demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, DECIDE, d'autoriser le Maire à solliciter des subventions, au titre du contrat de partenariat.

N° 02a/05/2015 – TRAVAUX A L'ÉCOLE DU TAUREAU BLEU DEMANDE DE SUBVENTION – RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Le programme de rénovation des salles de classes prévu pour l'été 2015 et dont le coût prévisionnel HT s'élève à la somme de 99 000 € HT, peut faire l'objet d'un financement au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil est amené à se prononcer pour autoriser le Maire à solliciter les services préfectoraux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, DECIDE, d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

N° 02b/05/2015 – TRAVAUX A L'ÉCOLE DU TAUREAU BLEU DEMANDE DE SUBVENTION – C.P.R.B.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le programme de travaux prévu à l'école du Taureau Bleu inclut le remplacement à l'identique, en bois, des menuiseries extérieures.

A ce titre, cette dépense peut être subventionnée par le Conseil Général – au titre des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ».

Après délibération, le Conseil DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

N° 03/05/2015 – Ecole St Laurent : contrat d'association – Bilan 2014 / 2015

Le contrat d'association n° 351 CA conclu entre le Préfet du Morbihan et l'Ecole Primaire Privée Mixte St Laurent prévoit la participation de la commune aux charges de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour l'ensemble des élèves.

Pour l'année 2014, le coût de fonctionnement pris en charge par la commune pour un élève scolarisé à l'Ecole Publique du Taureau Bleu s'élève à :

- 1 421.51 € pour un élève en maternelle
- 382.12 € pour un élève en élémentaire.

La participation communale à verser à l'Ecole St Laurent, pour l'année scolaire 2014 / 2015 se compose comme suit :

Maternelles: 16 enfants x 1 421.51 € = 22 744.16 €
 Elémentaires: 21 enfants x 382.12 € = 8 024.52 €

Soit un total de 30 768.68 €, auquel il convient de déduire les dépenses déjà prises en charge par la commune (Montant : 19 564.14 €). Solde restant donc à verser à l'OGEC de l'Ecole St Laurent : 11 204.54 €

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

• De valider le bilan 2014

De déterminer les périodes de versement de la participation de la commune comme suit :

•

1er acompte : novembre N-1 (forfait de 2 000 €)

2è acompte : mars N (forfait de 2 000 €)

Solde : août N (solde)

• D'autoriser le Maire, à effectuer les versements, comme mentionnés ci-dessus.

N° 04/05/2015 – Eclairage public du Lohis : convention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le décompte de participation financière relatif au programme d'extension des réseaux d'éclairage de la Résidence du Lohis (6 candélabres).

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 11 760 € TTC

- Contribution du SDEM : 2 790 €
- Contribution de la commune s'élève donc à la somme de 8 970 € TTC (7 010 € HT)

Le Conseil est amené à se prononcer sur la réalisation de ces travaux et DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'autoriser le Maire :

- à signer la convention de financement et de réalisation avec le SDEM
- à régler la dite dépense sur le budget d'investissement 2015 de la Commune

N° 05/05/2015 – Accessibilité Handicapés : consultation

L'accessibilité, aux personnes en situation de handicap, des établissements (publics & privés) recevant du public est obligatoire. La fin du délai légal de mise en conformité de ces établissements était fixée au 31 décembre 2014. Toutefois l'ordonnance du 26 septembre dernier fixe les nouvelles modalités pour l'application de la loi du 11 février 2005 en permettant de planifier et budgétiser les travaux nécessaires de mise en conformité sur plusieurs années. Cette possibilité se fait par réalisation d'un dossier Ad'AP qui doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Pour la commune de Concoret, les diagnostics ont été réalisés dès 2010. Cependant, suite à une modification de la réglementation (ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014), il est nécessaire de procéder à une mise à jour de ceux-ci ainsi que le rajout de nouveaux bâtiments.

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, et par vote à mains levées :

- D'autoriser M. le Maire à lancer une consultation afin d'effectuer :
 - La réalisation ou la mise à jour des diagnostics accessibilité
 - L'accompagnement à la constitution des dossiers d'Ad'Ap

• D'autoriser M. le Maire à choisir et signer avec un prestataire, en fonction des propositions qui seront faites.

N° 06/05/2015 – Indemnité de Gardiennage de l'Eglise 2015

Vu la délibération du Conseil en date du 8 juillet 2014 fixant à 119.55 € l'indemnité annuelle de gardiennage de l'Eglise à M. le Curé de Mauron,

Vu la circulaire préfectorale du 24 mars 2015 reconduisant ce même tarif pour 2015,

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, par vote à mains levées (12 voix Pour et 1 Abstention) de verser l'indemnité d'un montant de 119.55 € et d'autoriser M. le Maire à signer le mandat correspondant.

N° 07/05/2015 – Médecine professionnelle et préventive Collaboration avec le CDG du Morbihan

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2014 intégrant la médecine professionnelle et préventive au Pôle santé au travail ;

CONSIDERANT le désengagement programmé du service de santé au travail Association Médicale Interentreprises du Morbihan (AMIEM) du secteur public ;

CONSIDERANT que la décision des employeurs territoriaux conditionne l'organisation du service de médecine professionnelle et préventive et son déploiement au plus près des territoires;

CONSIDERANT qu'il appartient à la collectivité de décider de la continuité de la mission au bénéfice de l'employeur et des agents territoriaux ;

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose :

- 1. L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT ...)
- 2. La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

Après avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de :

- collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan;
- s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

N° 08/05/2015 – Location de salle Remboursement d'acompte

M. le Maire présente à l'assemblée, l'historique relatif au week-end du 1^{er} mai concernant l'utilisation de l'espace de services et d'animations.

Il est proposé au conseil municipal de procéder au remboursement des arrhes versées par M. LUCAS Dominique, pour la location de l'espace de services des 02 et 03 mai 2015, soit la somme de 105 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, par vote à mains levées :

- D'autoriser le remboursement des arrhes à M. LUCAS (par 11 voix Pour et 2 Abstentions)
- De modifier les contrats de locations en précisant que :
 - o la salle pourra être mise à disposition la veille de la location (sous la responsabilité des demandeurs) si elle n'est pas louée.
 - Le loueur s'assurera de la disponibilité de la salle 48 h avant la date d'entrée en vigueur de la location stipulée sur le contrat. (à l'unanimité)

QUESTIONS DIVERSES

- Logement communal N° 2 résidence du Val aux Fées libre au 24/07/2015
- Recensement de la population à Concoret : à organiser en janvier-février 2016
- Invitation à l'Assemblée Générale de Bruded
- Lotissement des Longueraies : seraient à prévoir un bicouche sur les trottoirs

Fin de séance à 22 H 10